ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Analyse du phénomène d'accaparement des terres agricoles

OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

MARS 2016



COMMISSION DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE
ET DES RESSOURCES NATURELLES

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Analyse du phénomène d'accaparement des terres agricoles

OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

MARS 2016



COMMISSION DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE
ET DES RESSOURCES NATURELLES

LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

SECRETARIAT DE LA COMMISSION
Pierre-Luc Turgeon
Marie-Claude Monnerat

RECHERCHE
Richard L'Hérault
Danielle Simard

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, veuillez vous adresser au secrétariat de la Commission.

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopie : 418 643-0248
Courrier électronique : capern@assnat.qc.ca

Le document est mis en ligne dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : assnat.qc.ca

DÉPÔT LÉGAL – Mars 2016
ISBN : 978-2-550-75331-5 (Imprimé)
ISBN : 978-2-550-75332-2 (PDF)
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

LES MEMBRES ET AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

M. Pagé (Labelle), président

M. Iracà (Papineau), vice-président

M. Bourgeois (Abitibi-Est)

M. Busque (Beauce-Sud)

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M^me^ D'Amours (Mirabel)

M. Giguère (Saint-Maurice)

M. Morin (Côte-du-Sud)

M^me^ Richard (Duplessis)

M. Simard (Dubuc)

M^me^ Soucy (Saint-Hyacinthe)

M. Therrien (Sanguinet)

M. Villeneuve (Berthier)

M. Billette (Huntingdon)

M. Bolduc (Mégantic)

M^me^ David (Gouin)

M. Gendron (Abitibi-Ouest)

M. Hardy (Saint-François)

M. Khadir (Mercier)

M. Leclair (Beauharnois)

M^me^ Léger (Pointe-aux-Trembles)

M. Roy (Bonaventure)

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1
LE PHÉNOMÈNE DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES AGRICOLES 1
COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS 1
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION 2

ANNEXES

I. LISTE DES PERSONNES ET DES ORGANISMES QUI ONT ÉTÉ ENTENDUS
II. LISTE DES MÉMOIRES DES ORGANISMES QUI N'ONT PAS ÉTÉ ENTENDUS

INTRODUCTION

En décembre 2014, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles décidait de se saisir d'un mandat d'initiative sur l'accaparement des terres agricoles au Québec. À cet effet, les membres de la Commission ont choisi de consulter différents acteurs concernés.

En guise d'amorce à un large débat, la Commission a préparé un document de consultation dans lequel des questions étaient lancées. Les parlementaires y ont soulevé les grands défis que peut représenter l'accaparement des terres agricoles.

Le nombre de personnes entendues et de mémoires soumis ainsi que les commentaires en ligne reçus témoignent de la préoccupation importante que constitue ce phénomène au sein du milieu agricole. Pendant deux jours, les 16 et 17 mars 2015, près d'une vingtaine de personnes et d'organismes ont été entendus par la Commission[1]. De plus, la Commission a reçu un total de 20 mémoires[2]. Les membres de la Commission sont reconnaissants envers tous ceux et celles qui ont accepté de participer aux consultations publiques. Ils ne sauraient trop insister sur la qualité des documents déposés.

LE PHÉNOMÈNE DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES AGRICOLES

L'accaparement des terres agricoles se définit comme étant l'acquisition de grandes étendues de terres agricoles par des investisseurs, des entreprises transnationales ou des États étrangers, souvent, en vue de pratiquer des cultures spéculatives. Le terme fait référence principalement aux investissements à grande échelle à la suite de la hausse mondiale du prix des aliments et des inquiétudes sur la sécurité alimentaire. Il s'agit d'un phénomène qui a cours surtout dans les pays en développement. Cet accaparement des terres fait l'objet de débats dans la presse, dans les institutions de développement, au sein des organisations des Nations unies et de la société civile. Au Québec, le phénomène prend de plus en plus de place dans le débat public.

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

La plupart des participants à la consultation ont exprimé leurs points de vue sur l'amplitude de l'accaparement des terres agricoles soit dans leurs régions, soit pour l'ensemble du Québec. À la lumière de ces témoignages, force est de constater que les avis divergent considérablement quant à l'étendue de

[1] L'annexe I présente la liste des personnes et des organismes qui ont été entendus.
[2] L'annexe II présente la liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus.

ce phénomène. La gamme des opinions a été présentée, allant de ceux qui estiment qu'il est marginal à ceux qui croient qu'il constitue une grande menace pour le modèle de l'agriculture québécoise.

Il y a cependant consensus entre les groupes consultés pour obtenir un portrait plus complet du phénomène de l'accaparement des terres au Québec. Les données actuelles ne permettent pas de mesurer directement la question de l'acquisition ou de la possession des terres agricoles au Québec par de non-agriculteurs. Plusieurs soutiennent que l'information nécessaire pour assurer le suivi des transactions existe, qu'elle est disponible et publique. La Financière agricole possède notamment des données sur plusieurs transactions, mais ces données ne fournissent pas un portrait complet de la situation. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de même que la Commission de protection du territoire agricole du Québec et La Financière agricole pourraient apporter une précieuse collaboration pour l'élaboration d'un tel mécanisme. Plusieurs participants affirment qu'il serait possible de brosser un portrait général de la situation rapidement. Il suffirait de colliger les données sur les transactions, de les traiter et de procéder aux analyses pertinentes.

De plus, de nombreux intervenants soutiennent que, une fois le portrait précis des acquisitions de terres obtenu, il devra faire l'objet d'une actualisation constante. Cela permettra de voir comment évolue l'occupation du territoire et d'en dégager les tendances.

Enfin, plusieurs croient essentiel d'assurer une occupation dynamique du territoire, ce qui signifie non seulement d'ensemencer et de récolter, mais aussi d'habiter ce milieu.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission ont longuement échangé avec les participants sur l'ampleur du phénomène de l'accaparement des terres agricoles. Les études réalisées par des chercheurs arrivent à des conclusions diamétralement opposées. Les parlementaires ont constaté que plusieurs intervenants s'inquiètent des conséquences que pourrait avoir l'accaparement des terres sur le modèle de l'agriculture québécoise, qui se caractérise par l'importance des fermes familiales. De plus, ils notent que les hausses du prix des terres, qu'elles soient causées ou non par le phénomène de l'accaparement des terres agricoles, peuvent nuire à l'établissement de la relève agricole.

Les parlementaires concluent qu'il est nécessaire d'obtenir un portrait plus détaillé des transactions de terres agricoles pour évaluer si le phénomène de l'accaparement existe au Québec. De plus, les membres de la Commission sont convaincus qu'il faut suivre la situation dans le temps afin de déterminer si l'agriculture québécoise fait face à cette forme d'acquisition. Si oui, le phénomène est-il localisé et passager ou, au contraire, sommes-nous en présence d'une tendance lourde? En raison de l'ampleur des enjeux pour le modèle de l'agriculture québécoise, les membres de la Commission insistent pour que les données collectées dans ce contexte soient rendues publiques. Enfin, ils désirent que la Commission

réévalue et étudie le phénomène de l'accaparement à la lumière des données ainsi collectées sur les transactions des terres agricoles.

En conséquence, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles recommande :

1 **QUE** le gouvernement du Québec mette en commun l'ensemble des données détenues par les différents intervenants du milieu agricole, dont celles de l'Union des producteurs agricoles et de ses fédérations spécialisées, afin de constituer une base de données sur la propriété des terres agricoles. Que le gouvernement réunisse les données manquantes pour compléter cette base de données et qu'il collecte les renseignements suivants :

- L'identité des locataires des terres agricoles;
- L'âge, le sexe, l'adresse du domicile des propriétaires et des locataires;
- Le potentiel des terres agricoles et la vitalité du territoire de la MRC.

2 **QUE** le gouvernement du Québec dépose à l'Assemblée nationale un rapport relatif à la base de données sur la propriété des terres agricoles avant le 31 octobre 2016.

3 **QUE** la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunisse afin d'étudier le rapport déposé et de faire l'analyse de la base de données.

4 **QUE** toute transaction de terres agricoles soit assortie d'une obligation de divulgation au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, incluant les dispositions du contrat, notamment le prix de vente.

5 **QUE** la base de données sur la propriété des terres agricoles soit rendue publique et qu'elle soit mise à jour au fur et à mesure que les données sont colligées.

ANNEXE I : LISTE DES PERSONNES ET DES ORGANISMES QUI ONT ÉTÉ ENTENDUS

Coalition pour la souveraineté alimentaire	018M
Commission de protection du territoire agricole du Québec	
Conseil des entrepreneurs agricoles	010M
Fédération de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue	012M
Fédération de l'UPA du Bas-St-Laurent	009M
Fédération de l'UPA du Saguenay–Lac-Saint-Jean	008M
Fédération de la relève agricole du Québec	006M
Fédération québécoise des municipalités	005M
Fonds d'investissement pour la relève agricole	
Garneau, Patrice (Ferme ALY Blackburn)	
La Financière agricole du Québec	007M
Laplante, Robert et François L'Italien (Institut de recherche en économie contemporaine)	015M
Meloche, Jean-Philippe	
MRC de Kamouraska	011M
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	016M
Pangea	013M
Partenaires agricoles S.E.C.	001M
Union des producteurs agricoles	004M
Union paysanne	003M

ANNEXE II : Liste des mémoires des organismes qui n'ont pas été entendus

AgriTerra	002M
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides	019M
Mouvement Ceinture Verte	017M
Protec-Terre	014M
Union des municipalités du Québec	020M

DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca